



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS DE PROMULGATION
ADOPTION DU RÈGLEMENT 327 – DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES
MUNICIPALES ET LES TARIFS DES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES
MUNICIPAUX - 2023

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée, par le soussigné Directeur général et Greffier-trésorier, qu'à sa séance régulière du 7^{or} février 2023, le Conseil municipal du Village de Hemmingford a adopté le règlement numéro 327 déterminant les taux de taxes municipales et les tarifs des compensations pour les services municipaux imposés pour l'année 2023.

Le règlement pourra être consulté au bureau du Directeur général et greffier-trésorier du Village de Hemmingford, situé au 505 rue Frontière à Hemmingford, durant les heures d'ouverture du bureau municipal et une copie du règlement est disponible sur le site internet de la municipalité. Une copie électronique ou papier peut également être envoyée à tous les citoyens qui en feront la demande par téléphone (450) 247-3310, ou par courriel : dg@hemmingford.ca.

Donné à Hemmingford, le 9 février 2023.

Copie certifiée conforme

Michael Krohn
Directeur général et Greffier-trésorier

505 rue Frontière, local 5
Hemmingford, QC
J0L 1H0
☎ (450) 247-3310
☎ (450) 247-2389
village@hemmingford.ca
hemmingford.ca